A la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Tixier-Vignancourt. — Les sept ne sont pas, eux, des pourvoyeurs de charniers.

M. Meraud, en terminant, déclare que le gouvernement doit aller jusqu'au bout de son devoir pour que le sang français ne soit plus répandu sur la terre étrangère.

M. Desbons proteste contre le fait que l'on n'ait pas joint au texte du gouvernement sa proposition de loi qui était due à l'initiative de la Confédération nationale des anciens combattants. Il estime que le gouvernement français après avoir fait adopter son projet se trouvera désarmé en présence des réclamations des autres pays. Il estime aussi que le projet est insuffisant puisqu'il ne s'applique par au matériel de guerre.

M. Péri (communiste) déclare que ses amis voteront le projet de loi pour donner au gouvernement un moyen de pression, un instrument de contrainte à l'égard des Etats fascistes: l'Allemagne et l'Italie.

M. Léon Blum commente le projet gouvernemental

M. Léon Blum monte à la tribune.

— Le gouvernement, dit-il, ne veut pas que la guerre civile espagnole se prolonge en troubles et en guerre européenne.

Il rappelle les démarches faites dans les capitales pour une médiation immédiate, le contrôle des livraisons d'armes et l'envoi de volontaires.

« Les envois de volontaires se poursuivant, dit-il, les deux gouvernements, britannique et français, se sont résolus à prendre les mesures nécessaires pour que la non-intervention fût vraiment un fait accompli.

» Il faut, avant tout, préserver l'Europe de la guerre et cela n'est possible que si l'Espagne cesse d'être le but de migrations alternées.

» Le gouvernement exigera aussi la réciprocité et la simultanéité des actions nationales dans le cadre international: voilà qui est explicitement déclaré dans le projet. »

Le président du Conseil pense qu'il a le droit d'affirmer qu'un système nouveau d'engagements internationaux ne peut exister que si un système de contrôle affirme sa réalité. La teneur même des notes allemande et italienne permet d'espérer que l'accord se réalisera rapidement. La France est prête à accepter le contrôle sur son propre territoire et à soumettre aux mesures que le gouvernement compte prendre l'ensemble du territoire français. Mais il va de soi que l'impossibilité d'arriver à cet accord obligerait le gouvernement à envisager la question sous un autre jour.

M. Léon Blum explique la forme du projet de loi qui ne comporte qu'une délégation de pouvoirs pour un temps limité et il termine en ces termes:

L'unanimité de l'opinion française, on a pu l'éprouver ces jours derniers quand elle a pu redouter une atteinte à des droits que nous considérons comme essentiels à notre souveraineté.

Cette émotion a été dissipée par les déclarations dont nous nous sommes tous félicités. Nous souhaitons que cette unanimité se retrouve aujourd'hui sur les bancs du Parlement tout entier. Le gouvernement se présente à vous comme le gouvernement de la France pour vous demander l'adoption d'une mesure de prudence, de sagesse et de paix.

La discussion des articles

La discussion générale est close.

La Chambre passe à la discussion des articles.

L'article 1er autorise le gouvernement à prendre par décret, en conseil des ministres, toutes mesures utiles tendant à mettre obstacle sur les territoires soumis à la souveraineté de la France : à l'engagement, aux actes tendant à l'engagement de personnes pour les forces combattant en Espagne ou dans les possessions espagnoles. Les mesures prévues auront effet à compter de la date qui sera fixée par un accord international et pour une période de six mois.

L'ensemble de l'article 1er est adopté.

L'article 2, qui fixe les sanctions aux infractions est adopté avec un amendement Bonnevay.

Un article additionnel de M. Desbons propose que tout citoyen français participant actuellement aux hostilités devra, sous peine des sanctions prévues à l'art. 2, revenir en France dans le délai d'un mois.

M. L. Blum convient que la seconde étape devra être après l'interdiction du départ, le retour des nationaux dans leurs pays respectifs; mais une telle mesure ne peut, dit-il, être prise que sur le plan de l'accord international.

Le comité de Londres, n'a pas encore obtenu l'accord entre les différents gouvernements. Il ne faut pas qu'un vote sur un amendement puisse donner lieu au dehors à des commentaires erronés.

M. Desbons retire son amendement, mais M. Xavier Vallat le reprend. Mis aux voix, cet amendement est repoussé.

Au cours des explications du vote, M. Delcos, radical (Pyrénées-Orientales), proteste contre les rumeurs outrancières qui ont circulé sur la situation de son département. Il réclame des sanctions contre les journalistes qui lanceraient à nouveau de telles fausses nouvelles.

« Si, dit-il, des tentatives étaient faites pour établir des Soviets, les Roussillonnais seraient les premiers à les combattre. »

Le vote

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité des 591 voix.

La date du 26 janvier est fixée pour la discussion des interpellations sur la défense nationale.

La séance est levée à 18 h. 55.

Prochaine séance, mardi, 15 h., pour la suite de la discussion du projet de loi portant amnistie.

Neuf morts et cinquante-sept blessés dans une collision de trains en Pologne

Varsovie, 15 janvier. — Un grave tamponnement s'est produit vendredi matin en gare de Myslowice, entre un omnibus et un train mixte qui était en stationnement.

On compte neuf morts, quarante et une personnes grièvement blessées et seize autres moins gravement atteintes.

Une voiture de troisième classe du train tamponné a été complètement broyée.

L'odieux assassinat du petit Charles Mattson aux Etats-Unis

Washington, 15 janvier. — Un ancien détenu, nommé Fred Orrin Haynes, qui est soupçonné d'avoir participé à l'enlèvement du petit Charles Mattson et que la police recherchait depuis plusieurs jours, s'est constitué prisonnier.

Il a été longuement interrogé.

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

» Enjambant des cadavres d'hommes et de mulets, des fils barbelés, nous arrivons au fameux carrefour des routes de la Corogne et de l'Escurial. Des légionnaires flânent sur la porte d'une ancienne auberge. Les gouvernementaux ont aperçu un mouvement insolite et, immédiatement, leurs mitrailleuses et leurs mortiers entrent en action.

» Les chefs de poste nous conseillent de descendre dans les caves, où nous retrouvons de nombreux soldats et légionnaires qui dorment, fument, mangent autour des braseros. Nous regagnons Avila en rampant dans un fossé. »

La bataille a repris

Madrid, 15 janvier. — A 20 h. 20, la bataille a repris. La fusillade et la canonnade sont d'une rare intensité. On a l'impression que le combat s'est propagé à plusieurs secteurs du front de Madrid.

A 21 h. 30, le feu roulant des mitrailleuses augmente encore. A droite et à gauche, le tir est intense, lourdement ponctué par le canon et l'éclatement sourd et puissant des bombes de mortiers.

L'évacuation de la population de Madrid

Madrid, 15 janvier. — L'évacuation de la population civile de Madrid s'intensifie. Jeudi, les villages qui se trouvent au nord de la capitale, y compris Fuencarral et Tétouan de la Victorias, ont été évacués, conformément au décret du gouverneur civil de la province.

Les gouvernementaux annoncent des succès sur le front de Léon

Madrid, 15 janvier. — On mande de Santander :

Parmi les forces gouvernementales qui se battent sur le front de Léon, les milices asturiennes ont occupé, à la suite de coups de main audacieux, les positions qui dominent le village de Matallana et la route qui va jusqu'à la Robla.

Aux premières heures de la matinée, les gouvernementaux, effectuant une incursion en territoire nationaliste, ont détruit la voie ferrée qui va de la Robla à Matallana et, en outre, 300 mètres de rails sur la ligne de Matallana à la Vecilla.

D'autre part, les forces qui se trouvent à El Ponton ont attaqué les nationalistes, en jonction avec les forces venant de Santander ; elles ont réussi dans leur entreprise, et occupé les monts de Bejar.

La presse allemande reparle de la « république rouge » de Perpignan

Berlin, 15 janvier. — La presse allemande a particulièrement le droit de stigmatiser les agissements du bolchevisme en Europe et en France. Depuis des mois, elle a fourni sur les agissements de la IIIe Internationale en France, « des documents malheureusement trop vrais. »

Le « Voelkischer Beobachter », organe officiel du parti national-socialiste, prétend justifier en ces termes, dans son édition de vendredi matin, la campagne de presse déchainée à Berlin, au sujet d'une prétendue république rouge à Perpignan.

Le journal reproduit des informations à ce sujet, dans un long article intitulé « Les plans du Komintern et la France. »

La feuille nationale-socialiste va jusqu'à dire que « les confirmations des nouvelles alarmantes du sud-ouest de la France prouvent surtout aux Allemands un fait : La France, leur voisine, est sur une voie qui ne pourrait que trop facilement conduire à une catastrophe qui ne s'arrêterait pas aux frontières françaises. »

Le journal affirme de nouveau que des « soviets réguliers de frontière » ont enlevé aux autorités françaises de la frontière espagnole, leur « dernier reste de pouvoir. »

« Dans ces conditions, écrit-il, on est obligé de se demander quels nouveaux excès se produiront demain, si une troupe importante de miliciens espagnols peut marcher sur une route neutre, à la frontière. Pourquoi tout un régiment ne le ferait-il pas ? »

L'organe officiel du parti national-socialiste conclut en déclarant que « tout ce qui s'est passé dans le sud-ouest de la France depuis le début du soulèvement national de l'Espagne, a été du commencement à la fin, une dérision de la non-intervention.

Le gouvernement roumain interdira le départ de volontaires pour l'Espagne

Bucarest, 15 janvier. — Le ministère roumain de l'Intérieur interdira dorénavant le départ des volontaires roumains pour l'Espagne.

Le Chili demanderait à la S.D.N. de faire procéder à l'évacuation des réfugiés qui se trouvent dans les ambassades et légations à Madrid

Genève, 15 janvier. — Le gouvernement du Chili vient d'adresser au secrétaire général de la S.D.N. une note demandant l'introduction à l'ordre du jour de la session du Conseil qui s'ouvrira le 21 courant à Genève, de la question des « asiles ».

Le gouvernement chilien serait désireux de voir le Conseil de la S.D.N. charger un organisme de se rendre à Madrid pour procéder à l'évacuation des réfugiés actuellement dans les ambassades et légations étrangères.

L'assassin de l'artiste américaine trouvée tuée dans sa baignoire a été arrêté

New-York, 15 janvier. — Après vingt-quatre heures de recherches, la « brigade du crime » new-yorkaise, composée de cent détectives, a arrêté l'auteur de l'odieux assassinat commis sur la jeune artiste Mrs Case, trouvée morte dans sa baignoire.

Il s'agit d'un nègre nommé Green, gardien de l'immeuble habité par la victime.

Les empreintes digitales laissées sur la baignoire et sur les meubles de l'appartement, un pantalon appartenant à Green couvert de taches de sang retrouvé à demi consumé dans une cheminée du salon, des cheveux de Mrs Case mêlés à du sang coagulé recouvrant les chaussures du nègre et une mèche de ses cheveux trouvée dans la main de la victime, constituent des charges écrasantes.

Le mobile du crime est le vol.

L'état de santé du Pape est sans changement

Cité du Vatican, 15 janvier. — L'état de santé du pape demeure stationnaire.

Le Souverain Pontife a passé une nuit relativement tranquille.

Vendredi matin, après avoir été allongé dans sa litière, il a assisté à la messe et communié, puis il a pris un peu de nourriture et a été transporté dans son salon particulier, où il a procédé à ses réceptions.

UNE LETTRE de S.E. le cardinal Pacelli au cardinal Liénart

La Semaine religieuse de Lille publie la lettre suivante que S. E. le cardinal Pacelli, secrétaire d'état de Sa Sainteté vient d'adresser au cardinal Liénart :

« Eminentissime Seigneur,

» Je suis particulièrement heureux de confier à Votre Eminence Révme le soin d'exprimer la toute paternelle reconnaissance de Sa Sainteté pour l'hommage des prières que les enfants ont faites à Ses intentions pendant la récente Neuvaine de la Vierge Immaculée.

» A ces remerciements, qui vont aussi aux religieuses, aux Enseignantes des Ecoles libres et aux familles chrétiennes qui ont pris part à cette manifestation de piété filiale, Sa Sainteté ajoute en retour l'assurance de Ses prières. Elle a pleine confiance que le divin Enfant Jésus, par l'intercession de sa Sainte Mère, comble de ses meilleures grâces tous ceux qui ont donné au Père commun ce témoignage de dévouement et de tendre charité, et vous charge, Eminentissime Seigneur, de transmettre à tous, comme gage de l'effusion de ces faveurs, la plus large Bénédiction Apostolique.

» Veuillez agréer, Eminence, l'assurance de la profonde vénération avec laquelle je vous baise les mains et je suis en Notre Seigneur.

» Signé : E. Card. Pacelli. »

Accusée d'avoir mis le feu à son magasin, une épicière de Raismes comparaît devant la Cour d'assises du Nord

Marie Bughin, 30 ans, épicière à Raismes, exploitait seule son magasin, étant séparée de son mari. Au bout de six mois d'exploitation, Marie Bughin chercha en vain un acquéreur, afin de reprendre à Lille, avec l'aide d'un ami, un autre fonds.

Le 8 juillet 1936, à 1 heure du matin, un sinistre éclatait dans l'immeuble; les voisins accourus découvrirent six foyers d'incendie savamment préparés dans toutes les pièces de l'immeuble : sous les comptoirs du magasin, dans les escaliers, les placards...

On trouvait partout des chiffons imbibés de pétrole.

Marie Bughin, qui était levée, habillée et, semble-t-il prête à partir, ne manifesta aucune surprise et dit aux sauveteurs : « il y a le feu partout ! »

Cependant, quelques seaux d'eau suffirent à éteindre successivement ces menus foyers avant que le feu se propageât à l'immeuble lui-même.

Cet incendie raté, vaut à Marie Bughin de comparaître en Cour d'assises où, malgré les charges, elle nie absolument.

Elle répond invariablement au président Monmessin qu'elle ne sait pas comment le feu a pris; qu'elle ne peut se souvenir de rien : — J'avais la tête perdue !

— Vous n'aviez pas la tête perdue quand vous avez fait assurer votre fonds pour la somme de 75.000 francs !

— Ce n'est pas moi qui ai mis le feu.

— Qui est-ce alors ?

— Je ne sais pas.

Après l'audition des témoins, M. l'avocat-général Bornet requiert contre Marie Bughin « qui n'avait ménagé, dit-il, ni sa peine ni son pétrole », une peine de réclusion.

Me Vinstock, du barreau de Valenciennes plaide non-coupable.

Le minimum de la peine serait 5 ans de réclusion. Le jury rend un verdict négatif.

Marie Bughin est acquittée.

Une famille lilloise est victime d'une grave intoxication

Un cas assez grave d'intoxication s'est produit dernièrement à Lille et a eu pour victimes M. et Mme Defurne, demeurant 8, rue Princesse, et leurs deux enfants.

Dimanche soir, Mme Defurne et ses enfants ressentirent une telle indisposition que M. Defurne fit appeler un docteur. Celui-ci visita les malades et conseilla leur transport dans une clinique. M. Defurne conduisit donc sa femme et ses enfants dans cette clinique, puis rentra chez lui. Mais, lundi, M. Defurne souffrit d'une indisposition identique à celle qu'avait subie sa femme, la veille, et il se fit conduire, lui aussi, à la clinique. Quelques heures plus tard, il entrait dans le coma.

Ces faits auraient pu rester ignorés si un voisin n'avait averti le commissaire de police du quartier. Une enquête fut immédiatement ouverte et on rechercha les causes de cette intoxication collective. On crut d'abord qu'il s'agissait d'émanations provenant d'un appareil frigorifique; des essais furent faits et il fut établi que l'appareil fonctionnait normalement. D'autre part, il est probable qu'on ne se trouve pas en présence d'une intoxication alimentaire, M. Defurne et sa famille n'ayant consommé, ces jours-ci que des légumes et de la viande fraîche. On croit donc qu'il s'agit d'émanations d'oxyde de carbone, mais on en ignore la provenance.

M. Defurne, qui était le plus gravement atteint, est maintenant dans un état satisfaisant, ainsi que sa femme et ses enfants.

La police mobile a identifié les auteurs des cambriolages de Mouvaux

Il y a quelque temps, des malfaiteurs pénétraient dans une propriété appartenant à M. Georges Frère, de Tourcoing, et située rue du Tries, à Mouvaux. Après avoir saccagé le mobilier, les cambrioleurs emportaient une certaine quantité de vaisselle et d'ustensiles de ménage. Un méfait semblable fut commis dans une propriété du boulevard de la Marne, et appartenant à M. Parent-Leplat, de Tourcoing, où un bracelet-montre et des objets de ménage furent dérobés.

La police mobile de Lille a identifié les auteurs de ces cambriolages. Ce sont deux jeunes gens âgés de 13 à 15 ans, demeurant l'un rue Faidherbe, l'autre rue Voltaire, à Wasquehal.

Les deux jeunes garnements ont été laissés en liberté provisoire.

L'émission d'un emprunt pour la défense nationale

M. le préfet du Nord vient d'adresser la lettre suivante aux maires du département du Nord:

Le Gouvernement procède actuellement à l'émission d'une tranche spéciale d'emprunt de la Défense Nationale réservée aux porteurs d'or et aux porteurs de bons ordinaires du Trésor à 6 mois et à 1 an d'échéance (Bons Auriol).

Cette émission, réalisée sous la forme d'obligations du Trésor, porte jouissance du 15 décembre 1936.

Les obligations seront réparties en deux catégories distinctes: A et B.

Les obligations de la catégorie A porteront intérêt au taux annuel de 3 1/2 %. Elles seront remboursables le 15 décembre 1939, à 140 % de leur valeur nominale.

Les obligations de la catégorie B porteront intérêt au taux annuel de 4 %. Elles seront remboursables le 15 décembre 1945, à 140 % de leur valeur nominale.

Les intérêts seront payables semestriellement et à terme échu les 15 juin et 15 décembre de chaque année et, pour la première fois, le 15 juin 1937.

Les obligations de l'une et l'autre catégories seront délivrées en coupures de 200, 500, 1.000, 10.000 et 100.000 francs de valeur nominale.

Elles seront établies sous la forme au porteur ou à ordre et seront assimilées au Bon de la Défense Nationale en ce qui concerne les opérations de barrement, d'endossement et de domiciliation.

Les obligations de l'une et l'autre catégories seront exemptes de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières.

Elles seront admises à toute époque en paiement des droits de succession, à concurrence de 30 % de ces droits, en ce qui concerne les obligations de la catégorie A et à concurrence de 20% de ces droits en ce qui concerne les obligations de la catégorie B.

Les deux catégories d'obligations seront reçues à raison de 140 francs de valeur nominale, plus la portion du coupon courue au jour de la remise des titres.

Les souscriptions seront acquittées :

1° En ce qui concerne les obligations de la catégorie A, par remise de lingots, de barres ou de monnaies d'or ; la valeur de souscription de l'or sera calculée sur la base de 1 fr. par 65.5 milligrammes d'or au titre de 900 millièmes de fin (ancienne parité). La remise des récépissés délivrés par la Banque de France, lors des cessions effectuées en application de l'article 10 de la loi du 1er octobre 1936 et du montant en numéraire reçu en contre partie desdites cessions sera assimilée à une remise d'or.

2° En ce qui concerne les obligations de la catégorie B, uniquement par remise de Bons à 6 mois ou à 1 an qui ont été émis en application du décret du 9 juillet 1936. Ces bons auront une valeur de souscription égale à leur valeur nominale quelle que soit leur date d'échéance.

Les souscriptions en lingots ou barres d'or seront exclusivement recueillies aux guichets de la Banque de France. Les autres souscriptions, y compris celles versées en numéraires, avec remise de récépissés de la Banque seront reçues par tous les comptables directs du Trésor : trésorier général, receveurs des finances, percepteurs.

Les souscriptions d'obligations de la catégorie A pourront demander soit l'affectation aussi complète que possible, soit l'affectation partielle à la souscription, de l'or ou des récépissés qu'ils détiennent.

Dans le premier cas, le décompte des coupures sera établi de manière à réduire au minimum la fraction non utilisée de la contrevaleur en francs de l'or remis ou du montant des récépissés présentés.

Les porteurs d'or recevront le montant en francs de la fraction non utilisée (opération faite uniquement par la Banque de France).

Les porteurs de récépissés n'auront à verser que le montant en francs correspondant aux coupures qui leur seront attribuées.

Dans le cas d'affectation partielle de l'or ou des récépissés à la souscription, les porteurs d'or recevront la contre-valeur en francs de l'or non affecté à le souscription ainsi qu'un récépissé de cession correspondant établi par la Banque de France. Les porteurs de récépissés verseront en francs le montant de leur souscription et recevront un nouveau récépissé établi par la Banque de France correspondant à la fraction du récépissé primitif non affecté à l'émission.

***

En portant ces renseignements à votre connaissance, je crois devoir insister tout particulièrement sur les avantages qui sont réservés aux détenteurs de lingots, barres ou monnaies d'or, ainsi qu'aux possesseurs de récépissés délivrés par la Banque de France lors des cessions qu'ils ont effectuées, en application de l'article 10 de la loi du 1er octobre 1936. L'occasion leur est offerte de récupérer, au bout de trois ans seulement, par la prime de remboursement de 40 %, la totalité de la perte qu'ils ont subie sur la cession de leur or à l'ancienne parité et de toucher pendant ces trois années, un intérêt substantiel de 3 1/2 %.

J'ajoute que si les opérations contre remises de lingots ou barres d'or ne peuvent être faites qu'aux guichets des succursales et bureaux auxiliaires de la Banque de France, les souscriptions contre remises de monnaies d'or, des récépissés et de Bons du Trésor à 6 mois ou à 1 an sont, par contre, reçues par tous les comptables du Trésor, par certains Receveurs municipaux et par les Bureaux de Poste.

En résumé, je vous demanderai de signaler tout spécialement à vos administrés les avantages de l'opération en cours, savoir :

a) Prime de remboursement de 40 0/0 au bout de trois ans pour la catégorie A et de neuf ans pour la catégorie B ;

b) Faculté pour les possesseurs des titres dont il s'agit d'acquitter les droits de succession à concurrence de 30 ou 20 0/0 dans des conditions tout particulièrement favorables, puisque ces titres seront admis pour 140 fr., soit avec une prime de 40 0/0, quel qu'en soit le porteur, au paiement partiel des droits exigibles, dans n'importe quelle succession.

Je tiens à vous donner l'assurance que le meilleur accueil sera réservé à vos concitoyens, par les Agents des Administrations des Finances et des Postes, et qu'ils trouveront auprès d'eux, avec la discrétion nécessaire, tous les renseignements et toutes les facilités désirables.

Je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance toute particulière que présente la réussite de cette opération de crédit. Elle doit procurer au Gouvernement les ressources qui lui sont nécessaires pour poursuivre, dans la confiance du pays, sa tâche de redressement économique et financier.

J'ai le sentiment qu'en mettant à la disposition de M. le Ministre des Finances l'heureuse influence que vous exercez sur vos administrés, vous vous conformerez à l'intérêt public, et qu'en répondant à cet appel, vos administrés feront un placement profitable en même temps que leur devoir de bons citoyens.

Le maire de Godewaersvelde est accusé d'abus de confiance

A la suite d'une information ouverte par le Parquet d'Hazebrouck, M. Raoul Hennion, maire de Godewaersvelde, vient d'être renvoyé devant le Tribunal correctionnel d'Hazebrouck et aura à répondre du chef d'abus de confiance lors de l'audience du 26 janvier.

C'est au titre d'ancien commerçant en charbons que M. Hennion est poursuivi. Il avait créé en 1933, avec M. C. Desrousseaux, négociant à Sainghin-en-Weppe, une société qui avait son siège à Godewaersvelde. Cette société fonctionna six mois et prit fin en octobre 1933 à la suite d'une plainte de M. Desrousseaux qui accuse son ancien associé d'avoir détourné à son profit, au cours de cette période, une somme d'environ cent mille francs.

Un charbonnier est gravement blessé par un tramway sur le grand boulevard, à La Madeleine

Vendredi, vers 18 h., un charbonnier, M. Fernand Depleuchin, 33 ans, demeurant à Fives, qui venait d'effectuer une livraison dans une maison située non loin de l'octroi de Lille, traversait la voie du Mongy, à La Madeleine, lorsqu'il fut happé par une motrice.

Quand on eut dégagé M. Depleuchin, on constata que le malheureux avait les deux jambes brisées.

Le blessé, dont l'état est grave, a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille.

— Le président Miklas a reçu, vendredi matin, en audience privée, le duc de Windsor. On souligne le caractère essentiellement privé de cette visite de courtoisie.

DERNIÈRE HEURE

Le vote de la Chambre sur la question des volontaires a causé en Allemagne une profonde impression

Berlin, 15 janvier. — Le vote unanime par la Chambre française de la loi autorisant le gouvernement à interdire les engagements et le transit des volontaires pour l'Espagne, dès qu'un accord sera intervenu avec les autres nations, a produit en Allemagne une profonde impression.

L'unanimité réalisée sur une question importante suffit, en effet, à démentir les fausses nouvelles répandues par la presse allemande sur la portée des dissensions politiques existant en France. On peut noter, à cette occasion, qu'une agence officieuse allemande n'a pas hésité à ponctuer de points d'exclamation le passage du discours du président Herriot où celui-ci déclarait que, malgré toutes les divergences d'opinion, les Français se retrouveront unis devant les questions nationales.

Aujourd'hui encore, les milieux nationaux-socialistes, faisant toujours état des prétendues informations de Perpignan, déclaraient que, même au cas où la loi serait adoptée, il faudrait attendre pour voir si le gouvernement français serait en mesure d'empêcher les rouges d'exercer le contrôle des passeports à la frontière espagnole.

Quant aux milieux diplomatiques allemands, ils ont appris le vote trop tard pour pouvoir prendre position ce soir. Jusqu'ici, ils ont souligné que la réponse de l'Allemagne à la note anglaise dépendrait surtout de l'attitude de la France et de l'efficacité des mesures que celle-ci prendrait.

EN RUSSIE

M. Staline est réélu

Moscou, 15 janvier. — De l'Agence Tass: Vendredi, au grand palais du Kremlin, s'est ouvert le 17e congrès extraordinaire des Soviets de la R.S.F.S.R. (République socialiste, Fédération des Soviets de Russie) pour l'adoption de la nouvelle Constitution de la R.S.F.S.R.

M. Kalinine a ouvert le congrès; puis le présidium qui compte 54 membres a été élu. L'élection de M. Staline a provoqué une ovation prolongée.

Les membres du corps diplomatique ont assisté à l'ouverture du congrès.

Les négociations commerciales franco-tchécoslovaques

Paris, 15 janvier. — Interrompues pendant plusieurs semaines, les négociations commerciales franco-tchécoslovaques ont été renouées vendredi après-midi au ministère du Commerce. Les propositions françaises ont été remises aux délégués tchécoslovaques qui vont procéder immédiatement à leur examen.

Parallèlement à ces pourparlers, des conversations pour le renouvellement de l'emprunt de 600 millions de francs ont été engagées au ministère des Finances.

LES GRÈVES

Le conflit métallurgique dans le bassin de la Sambre

L'arbitrage est suspendu par suite d'un désaccord sur la procédure

Les deux arbitres choisis pour régler le différend qui oppose les patrons aux ouvriers de la région métallurgique de la Sambre ont reçu les ouvriers qui sont sous le coup d'une demande de sanctions. Les réunions se sont succédé dans la chambre du Conseil du Palais de Justice d'Avesnes. Mais, comme elles ont eu lieu à huis clos, il ne fut pas possible de connaître la cause du désaccord qui était survenu et à la suite duquel la procédure d'arbitrage était, une nouvelle fois, interrompue.

On apprit en même temps que les patrons abandonnaient toutes leurs demandes de sanctions.

Après une dernière entrevue avec les ouvriers, l'arbitre de ces derniers, M. Louis Bérard, est reparti pour Paris. M. Bérard avait réclamé que soit fixée avant tout la date de l'application du contrat collectif.

M. Jacob, arbitre patronal, a déclaré qu'une solution n'interviendrait probablement pas avant la semaine prochaine.

Nous apprenons, d'autre part, que les délégués ouvriers ont déposé des demandes de sanctions contre plusieurs employés de maîtrise.

Le personnel de la rédaction, de l'administration et de la composition du « Petit Journal » fait une grève de quelques heures

Paris, 15 janvier. — A la suite d'une réunion tenue vendredi par le personnel du « Petit Journal » (rédaction, administration et composition), une grève limitée à l'après-midi, a été déclarée.

Une des éditions de province n'a pu paraître.

Le travail a repris à 17 h. sans incident.

Les usines de la « General Motors » seraient évacuées lundi

New-York, 15 janvier. — On mande de Lansing (Michigan), de source autorisée que les représentants de la General Motors Corporation et le syndicat des ouvriers de l'automobile ont accepté d'engager des négociations le 18 janvier, pour le règlement de la grève des bras croisés qui affecte près de 125.000 ouvriers.

Les chefs du syndicat auraient accepté de faire évacuer les usines de la General Motors lundi matin.

L'élection législative complémentaire de Lille

Nous apprenons que M. A. Rousselle-Philippo, candidat en 1932 et 1936 dans la 6e circonscription de Lille, a posé sa candidature d'Action populaire sociale chrétienne aux élections législatives du 17 janvier, dans la 2e circonscription de Lille.

Le retrait de la candidature de M. Pichart

Le parti populaire français, section du Nord, nous communique :

Pour faire échec au communisme, le Parti populaire français a décidé de retirer la candidature de M. Pichart, et demande aux électeurs de voter contre M. Manguine, agent de la Russie des Soviets, qui travaille au déclin du prolétariat français.

Une conférence de M. Devèze à Paris sur la Belgique et sa sécurité

Paris, 15 janvier. — M. Albert Devèze, ancien ministre de la Défense nationale et député libéral de Bruxelles, a fait, aux Ambassadeurs, une conférence sur « La Belgique et sa sécurité ».

« Le patriotisme belge, a-t-il dit notamment, est sans haine et sans crainte. C'est aussi le vôtre, mes amis français. Il vous permettra de comprendre que si l'amitié franco-belge doit être éternelle, une alliance franco-belge rencontrerait chez vous et chez nous, des difficultés insurmontables. L'intérêt militaire de la France est que la frontière belge soit inviolée, ou, si elle est un jour violée, qu'elle soit infranchissable. »

L'orateur détaille ensuite rapidement les forces armées belges, l'œuvre considérable qui a été accomplie.

Il conclut : « J'affirme la volonté de la Belgique d'empêcher que jamais son territoire puisse servir à qui que ce soit de couloir d'invasion et cette volonté est réelle, efficace, agissante. »

Les accusations allemandes contre la Tchécoslovaquie

Prague, 15 janvier. — Depuis de longs mois, la presse allemande poursuit contre la Tchécoslovaquie, une campagne systématique et extrêmement violente, dont certains personnages officiels, comme le docteur Gœbbels, se sont même fait l'écho au Congrès de Nuremberg en septembre dernier.

L'accusation principale dirigée contre la Tchécoslovaquie, est que ce pays a partie liée avec l'U.R.S.S. pour une guerre offensive que préparerait l'armée rouge contre l'Europe centrale.

La presse allemande assure à ce propos que de nombreux aérodromes, souterrains et autres, ont été construits en territoire tchécoslovaque pour l'aviation soviétique et que plusieurs centaines d'officiers de l'armée russe, séjournent d'ores et déjà en Tchécoslovaquie.

Les milieux compétents de Prague ont, à maintes reprises, catégoriquement démenti ces accusations, ce qui n'a pas empêché la presse du Reich de poursuivre sa campagne nourrie de citations qui sont empruntées notamment à la presse hongroise.

Pour témoigner de la bonne foi de la Tchécoslovaquie, l'état-major de Prague a proposé à l'attaché militaire britannique de visiter tous les aérodromes de Tchécoslovaquie et d'entreprendre toutes les enquêtes qui lui plairaient.

Une nouvelle de Londres annonce que celui-ci a accepté et l'opinion tchécoslovaque s'en montre extrêmement satisfaite. Une invitation analogue, quoique non officielle, avait été adressée à l'attaché militaire allemand qui est mort il y a deux mois. Son successeur, le commandant Toussaint, n'a pas encore répondu à cette proposition.

Quatre malfaiteurs qui cambriolaient les entrepôts de tabacs sont arrêtés

Le montant de leurs vols est de plusieurs millions

Paris, 15 janvier. — La Sûreté nationale vient d'arrêter quatre malfaiteurs, dont un chef de bande redoutable, auteurs de nombreux cambriolages commis notamment en province, dans des entrepôts de tabac et des magasins de nouveauté.

C'est grâce à l'arrestation du recéleur de la bande, un Russe nommé Salomon Erlich, trois fois condamné pour vol et expulsé de France, que les inspecteurs, à la suite d'une longue enquête, ont pu rejoindre deux de ses complices, quelques jours après un nouveau vol commis à Orléans. Mais, cette fois, leur butin, s'élevant à 100.000 francs de tabac, devait tomber entre les mains de la police.

Les individus arrêtés sont: René Bouchet, 32 ans, repris de justice, demeurant sous le nom de Doury, 14, rue Houdon, à Paris, et Pascal Bonizet, 34 ans.

Quant au quatrième malfaiteur, il restait toujours introuvable, bien que son activité fût signalée à Montargis, Soissons, Lisieux, Le Mans, Saint-Quentin et Bourges.

Son identité, par contre, était enfin connue des enquêteurs, en dépit de ses nombreux noms d'emprunt.

Arrêté à Onival (Somme), au moment où il descendait d'une somptueuse voiture, il félicita les inspecteurs de leur flair, en déclarant cyniquement qu'en d'autres circonstances, il aurait, pour échapper au bagne, vendu chèrement sa liberté.

Il s'agit d'un nommé Lesimple, qui habitait dernièrement dans une superbe propriété à Arnouville-les-Gonesse (Seine-et-Oise).

Le montant des vols commis par cette bande de malfaiteurs s'élève à plusieurs millions de francs.

Un missionnaire du Nord, Mgr Thoyer, est nommé vicaire apostolique du Betsiléo, à Madagascar

Le Saint-Siège vient de désigner comme vicaire apostolique du Betsiléo, à Madagascar, un missionnaire de chez nous, le R.P. Thoyer, de la Compagnie de Jésus, ancien provincial de Champagne.

Le R.P. Xavier Thoyer a de sérieuses attaches à Roubaix, où son père fut directeur de la Banque de France pendant vingt-cinq ans, jusque quelques années avant la guerre et où il a laissé le meilleur souvenir.

Il commença ses études dans notre ville, à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires; après les avoir poursuivies à Boulogne, il entra le 21 novembre 1901 au noviciat des Pères jésuites de Champagne, à Arlon (Belgique).

Ordonné prêtre en 1914, il fut successivement professeur de théologie, maître des novices à Florennes (Belgique), provincial de Champagne, puis recteur de la Maison de théologie d'Enghien.

D'une visite dans les missions de Chine-Ceylan et Madagascar, le R.P. Thoyer sentit naître en lui l'apostolat missionnaire.

Il s'embarqua pour Madagascar le 19 septembre 1936 et devint visiteur du Betsiléo, où se trouvent actuellement 46 missionnaires du Nord et du Pas-de-Calais.

L'élaboration du contrat collectif dans l'industrie des vieux métaux

A la suite de longs pourparlers en vue de l'élaboration d'une convention collective du travail, un projet d'accord a été réalisé vendredi entre la Chambre patronale des fers et métaux et matériels d'usines, la Chambre des déchets et chiffons et les syndicats ouvriers.

Les ouvriers tiendront dimanche une réunion à la Bourse du travail, à Lille, pour donner leur acceptation définitive au texte arrêté hier entre les deux délégations.

M. Luther, ambassadeur d'Allemagne aux Etats-Unis, déclare que la guerre est impossible en Europe

New-York, 15 janvier. — M. Luther, ambassadeur du Reich, à son retour d'Allemagne, où il a passé ses vacances, a fait cette déclaration :

« La guerre est impossible en Europe. Les Européens ne désirent pas la guerre et les mesures pacifiques prévaudront ».

Il a ajouté que son attitude optimiste à l'égard du problème de la paix européenne résultait des entrevues qu'il a eues avec M. Hitler et le général Goering.

La limitation de la puissance des canons des cuirassés

Londres, 15 janvier. — Le gouvernement britannique a reçu du gouvernement italien l'assurance qu'il n'équipera aucun cuirassé avec des canons de plus de 14 pouces, à condition que cette limite soit aussi respectée par les puissances navales les plus importantes.

Cette communication a été accueillie avec une satisfaction toute particulière dans les milieux officiels.

On souligne en effet qu'à l'exception du Japon, la proposition limitant à quatorze pouces le calibre des canons des cuirassés a été acceptée par les grandes puissances, aussi bien que par un certain nombre de puissances navales secondaires. Les risques d'une course aux armements dans le sens de calibres toujours plus gros, ajoute-t-on dans les mêmes milieux, se trouvent ainsi limités.

Nouvelles sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Raymond Braine jouera dimanche au Beerschot d'Anvers

Le comité exécutif de l'Union belge de football a examiné de nouveau vendredi soir le cas de Raymond Braine après avoir reçu la réponse du Sparta de Prague. La Fédération belge a maintenu la requalification de Raymond Braine qui jouera à partir de dimanche dans l'équipe du Beerschot d'Anvers, son ancien club. Il est toutefois certain que le Sparta prendra son recours auprès de la Fédération internationale de football.

Les sanctions prises par la commission de discipline de la Fédération

Paris, 15 janvier. — La Commission de discipline de la Fédération de football a pris les sanctions suivantes:

Quinze jours de suspension sans sursis aux joueurs Fettig et Bauer du Racing-Club de Strasbourg (voies de fait sur un adversaire).

Huit jours de suspension avec sursis à Hoffmann du Racing-Club de Strasbourg (voies de fait).

Huit jours de suspension sans sursis à Scharwath de l'Excelsior Roubaix-Tourcoing (jeu dangereux et attitude incorrecte sur le terrain).

Cent francs d'amende à Pavlicek, de l'Excelsior pour jeu dangereux.

Huit jours de suspension avec sursis et 200 fr. d'amende à Saint-Pé, de Fives pour incorrection envers l'adversaire.

La Commission du statut du joueur professionnel de la Fédération de football a résilié le contrat du joueur Zolg du F. C. de Nancy.

Le Bureau fédéral a remis la peine du joueur Boutjemaa, de l'O.G.C. de Nice, qui pourra, par conséquent, participer à la Coupe de France dimanche, avec son club.

Le Bureau fédéral accorde un délai de dix jours à l'Olympique d'Alès ainsi qu'à L. S. Pontoise pour payer leur cautionnement de 20.000 francs.

CYCLISME

Les Six Jours de Bruxelles

Comme les jours précédents, c'est un peu avant 20 h., vendredi que la course s'est animée. Aerts-Debruycker et Guerra-Olmo ont d'abord pris le commandement puis les Belges se sont trouvés seuls en tête. On a assisté ensuite à un remarquable retour de Smets-Martin qui ont comblé tout leur retard et ont partagé le commandement successivement avec Guerra-Olmo et Aerts-Debruycker. Schoen-Deneef, qui avaient été sérieusement distancés au début de la bagarre, ont fourni alors un bel effort en compagnie des Bruxellois Van Buggenhout-Van Vlockhoven et ces deux équipes se sont hissées au premier plan. D'autres teams les rejoignirent et, après une longue et passionnante chasse d'une demi-heure, commencée à 22 h., les cinq équipes suivantes étaient en tête à égalité de distance: Schoen-Deneef, Aerts-Debruycker, Guerra-Olmo, Van Buggenhout-Van Vlockhoven et Naye-Seynaeve, dont le retour mérite aussi d'être signalé.

Puis il y eut une accalmie jusqu'aux sprints de 23 h. qui revinrent à Bruneau (2), Hansen, Olmo, Deneef et Kaers. De nombreuses primes furent offertes dont les plus impoortantes, de 500 et de 1.000 fr., furent l'apanage de Deneef et de Martin.

A l'issue des sprints de 23 h., le classement était le suivant et il ne se modifia pas jusqu'à minuit, malgré l'annonce de quelques primes et les encouragements d'un public assez nombreux:

Schoen-Deneef, 232 points; Guerra-Olmo, 158 pts; Aerts-Debruycker, 136 pts; Naye-Seynaeve, 76 pts; Van Vlockhoven-Van Buggenhout, 53 pts. A un tour: Kaers-Verhaegen, 168 pts; Smets-Martin, 95 pts; Dayen-Lapébie, 57 pts. A deux tours: Hansen-Piémontesi, 151 pts. A quatre tours: Van Kempen-Braspenninck, 56 pts. A six tours: Degreef-Thyasen, 136 pts. A neuf tours: Vroomen-Raes, 102 pts. A onze tours: Wambst-Bruneau, 138 pts.

Au cours de la soirée, on a enregistré l'abandon de Savelberg, privé de co-équipier depuis l'abandon de Schepers, jeudi soir.

TENNIS

La Coupe du roi de Suède

LA FRANCE MÈNE PAR 2 VICTOIRES A 0

Stockholm, 15 janvier. — Dans le premier match comptant pour la finale de la Coupe du roi de Suède, les Français Destremeau a battu le Suédois Schroeder par 3-6, 7-5, 6-2 et 6-4.

Dans le deuxième match le Français Jean Borotra a battu le Suédois Oestberg, par 6-1, 6-3 et 7-5.

A l'issue de cette première journée la France mène par 2 victoires à 0.

COTONS

LIVERPOOL, 15 janvier.

Importations, 20.082 balles ; Américain, inchangé ; Brésilien, inchangé ; Egyptien, baisse 7-8; Upper, hausse 3.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	12.96	12.90	13.01	13.04
Janvier	12.36	—.—	12.36	—.—
Février	—.—	—.—	12.30	12.40
Mars	12.36	12.30	12.42	12.44
Avril	—.—	—.—	12.38	12.39
Mai	12.31	12.30	12.35	12.32
Juin	—.—	—.—	12.32	12.30
Juillet	12.25	12.20	12.28	12.24
Août	—.—	—.—	12.16	12.12
Septembre	—.—	—.—	12.04	12.00
Octobre	11.90	11.83	11.93	11.87
Novembre	—.—	—.—	11.92	11.88
Décembre	11.85	11.80	11.93	11.90

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 3.000; aux ports du Golfe, 9.000; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 13.000; Japon et Chine, nulles.

SUCRES. — Cuba : A terme) :: Sur janvier, 206-207; mars, 207-208; mai, 209-207; juillet, 204-205; septembre, 204-206; novembre, 203-nom.; décembre, 207-nom. — Ventes, 24.000 tonnes.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres : Sur Paris, 106.13; sur Bruxelles, 291.10; Esc. hors banque, 0 9/16; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 4.67 1/8; sur Londres, Cab. transf., 4.9115; sur Bruxelles, 16.878.